

# lettre de saisie vente d'un huissier

## Par angelique44, le 13/04/2011 à 13:36

voila il y a environ 3ans mon ami a eu un probleme dans un bar. la proprietaire a porter plaitre contre lui. Il a du payer une amende ce qui a fait par mandat cash (une copie du mandat a eté envoyé au tribunal,une a cette personne et j'ai conservé l'original). Quelques mois aprés nous avons reçu un courrier de la poste pour nous dire que personne etait venu chercher l'argent et qu'on devais le recupéré. Pour nous et le tribunal l'affaire etait classé.

Mais en fin d'anné nous recevons un courrier d'un avocat pour nous informer qu'elle avait reporter plaitre, que c'etait trop dure psychologique pour elle d'aller chercher l'argent. Elle nous demandai beaucoup plus d'argent...

J'avais été au tribunal pour avoir l'aide juridique pour l'avocat mais c'etait trop tard donc mon ami n'a pas été representer.

Hier, nous avons reçu une simple lettre d'un huissier avec la somme a payer et il est indiqué que c'etait une saisie vente dans 8 jours a conté de la date du courrier.

Que peut on faire? y a-t-il un recourt?

Merci de me repondre, je suis trés inquiéte

#### Par fra, le 13/04/2011 à 14:33

Bonjour, Madame,

Je pense qu'à l'examen de vos propos, vous avez urgence à aller voir un Avocat! Vous dites que votre ami n'a pas été représenté au Tribunal, après la seconde plainte, mais avez-vous connaissance des conclusions à l'issue de l'audience? Le montant des dommages et intérêts a-t-il été augmenté et, dans l'affirmative, en fonction de quels éléments supplémentaires?

Le Tribunal a-t-il tenu compte de la première défaillance de votre créancière, à aller chercher son indemnisation ?

En tout état de cause, il ne faut pas vous laissez abuser par des courriers menaçants.

#### Par angelique44, le 13/04/2011 à 16:44

Merci beaucoup de votre reponse

Non nous n'avons pas les conclusions

Je viens de me rendre au tribunal, elle m'a dit que mon ami devait faire un courrier pour avoir une copie du jugement.

Oui la somme a énormement augmenté (d'environ 400 euros à presque 15000 euros). La personne du tribunal m'a dit qu'elle avait demandé ce qu'elle voulait car mon ami n'etait pas présent, il n'y a pas d'éléments suplementaires a notre connaissance. Nous n'avons pas les moyens de payer une telle somme, j'ai peur qu'ils viennent prendre nos meubles.

### Par fra, le 14/04/2011 à 10:19

Dans l'état de la situation, la conclusion est qu'il faut, toujours, faire face sans délai. Allez voir un Avocat dans le but qu'il négocie cette dette avec la partie adverse (réduction du montant ou étalement).